

**H. S. C. O.**

<https://hsco-asso.fr/>

## **Laurent Joly ou l'esprit faux en histoire**

*(La falsification de l'histoire, Éditions Grasset, 2021)*

**Par René FIEVET**

Pour continuer le combat qu'il a déjà engagé contre le polémiste Éric Zemmour dans son précédent livre (*L'Etat contre les juifs*, Éditions Grasset & Fasquelle, 2018), l'historien Laurent Joly a choisi le genre pamphlétaire : un petit livre de 130 pages, écrit dans une optique bien précise. « *Ce qui caractérise Zemmour, c'est l'usage abondant qu'il fait de l'histoire* » (page 14), nous dit l'auteur, qui précise ainsi l'objet de son livre : « *une telle prétention à dire le vrai au nom de l'histoire mérite donc un examen attentif* » (page 17). Le titre même du livre (*La falsification de l'histoire*) nous indique d'emblée le résultat de son investigation.

A vrai dire, on connaît des défis plus difficiles à relever. Comme on le sait, la force du polémiste vient de ce qu'il est très argumenté, doté d'une vraie culture historique et de larges connaissances couvrant de nombreux domaines. Et sa grande culture générale lui permet d'assez bien les assimiler, et surtout de leur donner un sens. Il en a fait un système : à partir d'un fait historique (supposé exact et vérifié), statistique ou sociologique (supposé scientifiquement établi), il bâtit une généralité qu'il assène à ses interlocuteurs comme une vérité d'évidence. Bien entendu, comme toutes les généralités, celle-ci est partiellement vraie (et parfois largement fausse), mais comment le contredire, puisque tout son raisonnement repose sur des connaissances que ses interlocuteurs ont bien du mal à contester ?

Toutefois, face à un spécialiste comme Laurent Joly, on devine que ce sera une toute autre affaire, et que ce sera un jeu d'enfant pour l'historien de démontrer, s'il y a lieu, la supercherie ou la falsification dans le discours du polémiste devenu homme politique. On citera en exergue un court passage du livre qui permet de comprendre dans quel état d'esprit Laurent Joly a écrit ce livre : « *la raison d'Etat primant sur tout, on comprend où le doctrinaire d'extrême droite veut en venir en réécrivant ainsi l'histoire de Vichy : à la justification de son projet politique xénophobe et antimusulman. Comme si cette projection obsessionnelle autorisait toutes les falsifications* » (page 102).

Sur le premier point - le projet politique zemmourien -, Laurent Joly voit juste. A la fin de sa déclaration de candidature à la Présidence de la République au début du mois de décembre 2021, Éric Zemmour a lancé un inquiétant « *Vive la République, et surtout vive la France* », lourd de sens pour l'avenir : si c'est nécessaire, pour « sauver la France », on saura faire abstraction de (ou mettre entre parenthèses) nos grands principes républicains. Notre « survie » sera peut-être à ce prix, nous prévient-il. C'est la raison pour laquelle il prend

exemple sur la période 1940-44, jusqu'à en faire une source d'inspiration pour l'avenir en matière de politique d'immigration. En historien, Laurent Joly déroule le fil de ce projet politique, en remontant aux origines intellectuelles venues de l'extrême droite française (chapitre 1 : *Éric Zemmour est-il d'extrême droite ?*), en revenant sur les grands débats historiographiques d'après-guerre (chapitre 2 : *réécrire l'histoire de Vichy pour réunir les droites*), sans oublier de défendre son pré-carré académique quand le polémiste s'en prend à sa propre discipline (chapitre 3 : *le mythe de la doxa paxtonienne*).

Mais qu'en est-il du second point, les falsifications historiques ? C'est le seul vrai sujet de son livre : identifier des falsifications dans le discours du polémiste est évidemment une façon de le décrédibiliser au plan politique. Il convient ici de distinguer l'essentiel de l'accessoire. Il y a manifestement des choses fausses, et même parfois insensées, dans les propos du polémiste. C'est le prix qu'il doit payer pour alimenter la rhétorique de l'outrance dont il fait son miel. Ainsi, au rayon des accessoires, on rangera la totalité du chapitre 4 (*des falsifications systématiques*) qui porte sur (a) la question de l'interprétation de l'article 3 de la convention d'armistice, dont les nazis firent l'usage abusif que l'on sait, (b) la question de savoir si c'est Pétain ou Laval qui s'est opposé au décret de dénaturalisation des juifs français, (c) les propos allégués du président du Consistoire sur les juifs étrangers, et (d) la soi-disant révélation de la première rafle de mai 1940. Sur tous ces points, nullement cruciaux, on est prêt à suivre l'historien dans sa réfutation des propos du polémiste (1). Mais on a plutôt l'impression que Laurent Joly fait dans la facilité, et si les falsifications du polémiste devaient se réduire à cela, il n'y aurait vraiment pas de quoi écrire un livre sur le sujet.

Mais il y a aussi l'essentiel, qui touche à la nature même du régime de Vichy, son idéologie, et sa politique. A ce titre, Laurent Joly cite les propos suivants d'Éric Zemmour tenus en 2018 : « *l'erreur de Paxton et l'erreur d'aujourd'hui, c'est de penser qu'il y a un lien entre les lois antisémites d'octobre 1940 ... et la solution finale, et l'extermination des juifs. Or c'est faux* » (page 93). Telle serait la première falsification d'Éric Zemmour, selon Laurent Joly qui répond : « *en 1940, on ignore bien sûr ce qui se passera en 1942, mais les nazis ont très tôt annoncé leur intention de « libérer l'Europe des juifs ». Au minimum, on sait à Vichy que des expulsions massives auront lieu, vers la Pologne ou la Sibérie.* » Bref, si on comprend bien l'auteur, les responsables de Vichy ne savaient pas, mais ils auraient dû s'en douter. On peut même ajouter, pour aider Laurent Joly dans sa démonstration, qu'ils auraient pu s'en douter rien qu'en lisant *Mein Kampf* paru dans les années 20. Ainsi est posée la première pierre de la réfutation : Vichy serait coupable de ne pas avoir prévu un événement qui s'annonçait comme probable (?), possible (?), éventuel (?).

Ensuite, l'historien fait le lien avec ce qu'il est convenu d'appeler « la rafle du billet vert » de mai 1941 à Paris, touchant les juifs étrangers arrivés récemment en France, et dont la base légale avait été la loi du 4 octobre 1940. « *Première étape de la mise en œuvre de la solution finale en France...*, » nous dit Laurent Joly, qui conclut : « *nier tout lien entre la législation pétainiste d'octobre 1940 et la politique génocidaire des nazis n'a donc aucun sens* » (page 94).

Mais quelle est la nature de ce lien ? Il est effectivement possible d'établir l'existence d'un lien matériel, ou objectif. Ainsi, il paraît assez évident que les opérations de recensement des juifs en Zone Sud ont facilité la rafle de juifs étrangers en août 1942 (le recensement en Zone Nord avait été fait sur la base d'une ordonnance allemande de septembre 1940). On peut ajouter que les mesures d'internement administratif effectuées en Zone Sud, sur la base de la loi du 4 octobre 1940, ont constitué un piège qui s'est refermé sur eux en août 1942. Mais y a-

t-il un lien intentionnel, voire idéologique (l'idée de persécution conduisant nécessairement à l'idée de génocide) ? Cette question est essentielle, car elle permet de comprendre ce que fut la politique des dirigeants de Vichy à partir de mai-juin 1942. En d'autres termes, leur complicité dans la déportation/extermination des juifs fut elle, pour paraphraser Clausewitz, « la continuation de la (même) politique par d'autres moyens », ou bien a-t-elle procédé d'une autre politique guidée par des objectifs différents ? On ne saurait éluder ce questionnement, auquel de nombreux historiens ont déjà donné la réponse.

En effet, pratiquement tous les historiens de cette période s'accordent sur ce point : la complicité de Vichy dans la mise en œuvre de la solution finale est un drame de la collaboration, elle n'est pas liée à la politique d'antisémitisme d'Etat. Sur ce point précis, on peut citer Henry Rousso (2) et aussi Jean-Pierre Azema et Michel Wieviorka (3) comme témoins de moralité d'Éric Zemmour. Par ailleurs, on rappellera aussi que lors du procès de Maurice Papon, ce lien intentionnel/idéologique supposé fut un angle d'attaque des parties civiles et du ministère public, et fut fermement contredit par les historiens venus témoigner, Jean-Pierre Azema et Philippe Burrin (4). Ainsi, le recensement des juifs avait pour objet de mieux les persécuter, mais certainement pas de les livrer aux Allemands pour les exterminer. Bien entendu, la pensée est libre, et Laurent Joly a parfaitement le droit d'avoir un avis différent de celui d'autres historiens, mais rien ne l'autorise à parler de falsification de la part d'Éric Zemmour alors que ses propos (cités plus haut) vont dans le sens de ce que disent d'autres historiens, spécialistes reconnus de cette période.

Mais surtout, qu'en est-il du sort respectif des juifs français et des juifs étrangers au moment où les nazis mettent en œuvre la solution finale sur le territoire français en mai-juin 1942 ? C'est le principal objet du débat quand il s'agit de démontrer la soi-disant falsification d'Éric Zemmour. Car le polémiste n'a jamais dit ou écrit que le régime de Vichy avait protégé les juifs français d'une manière générale entre 1940 et 1944 (il ne peut évidemment pas le dire, car ce serait du négationnisme pur et simple), il a dit et écrit qu'il avait protégé les juifs français en sacrifiant les juifs étrangers au moment où les nazis ont mis en œuvre leurs intentions criminelles, ce qui n'est pas du tout la même chose. Au demeurant, il semble parfaitement conscient de l'horreur de la chose puisqu'il parle du « pacte avec le diable » passé entre Vichy et les nazis. Ce pacte avec le diable est scellé au nom de la xénophobie du régime (et non pas l'antisémitisme), et est justifié de façon profondément choquante par Eric Zemmour au nom de la raison d'Etat et du « moindre mal ». On peut lire, et même relire son livre, à aucun moment Laurent Joly n'aborde au fond cette question qui est pourtant la seule qui importe si on veut prouver la « falsification » d'Éric Zemmour. Au contraire, toute la méthode de l'auteur consiste à éviter ce questionnement, à tourner autour du pot, à noyer le poisson. A vrai dire, on comprend pourquoi : il suffit de lire son autre livre, *l'Etat contre les juifs*, dans lequel il décrit parfaitement bien ce que fut la politique de Laval et de Bousquet, s'opposant jusqu'au bout aux demandes des Allemands de déporter les juifs français (5). Par conséquent, en aucun cas, sur ce point précis, Éric Zemmour ne saurait être qualifié de falsificateur de l'histoire (6).

On comprend aussi mieux pourquoi Laurent Joly veut à tout prix « tirer » la politique d'antisémitisme d'Etat du régime de Vichy vers la complicité dans la mise en œuvre de la solution finale. Le fait de postuler cette continuité lui permet de dire que le gouvernement de Vichy n'a pas protégé les juifs français face aux intentions criminelles des Allemands en mai-juin 1942, puisque personne ne peut contester que la politique initiée à partir d'octobre 1940 visait les juifs français tout autant que les juifs étrangers. De même, quand il écrit que « *le gouvernement Pétain-Laval à l'été 1942 ... avait sa propre politique antisémite : se*

*débarrasser du maximum de juifs étrangers* » (page 108), il veut nous signifier (ou du moins suggérer fortement) que la déportation des juifs étrangers de juillet-août 1942 s'inscrivaient dans la continuité de la politique d'antisémitisme d'Etat, dont elle ne représente qu'un volet (7). Force est de constater que cette casuistique est formidablement efficace dans le débat public actuel. Tellement efficace qu'on en vient à oublier que la question centrale, c'est la xénophobie du régime de Vichy. La référence de Zemmour au Maréchal Pétain, dont il semble vouloir s'inspirer, est évidemment liée à la politique de préférence nationale qu'il souhaite promouvoir, un terrain totalement déserté par Laurent Joly dont le propos est axé sur la seule question de l'antisémitisme d'Etat de Vichy. En définitive, alors qu'il croit le combattre, il laisse le champ libre à Éric Zemmour.

Cette « centralité » de la question de l'antisémitisme pour tout ce qui concerne la période 1940-44 en France est une des manifestations de ce qu'on appelle communément la « doxa paxtonienne ». Il convient ici de bien distinguer l'historien Robert Paxton, dont les mérites et surtout l'importance dans l'historiographie de cette période ne sauraient être contestés, du récit historico-mémoriel auquel son ouvrage (*La France de Vichy*, Éditions du Seuil, 1973) a donné naissance par la suite. Il y a déjà bien longtemps, l'historien Henry Rousso avait identifié ce phénomène, qu'il décrivait avec beaucoup d'acuité et de pertinence (*Vichy - L'événement, la mémoire, l'histoire*, Éditions Grasset, 1992, pages 468-471 : *l'antisémitisme français, un paradigme exclusif*). Le fait que Robert Paxton ait réintroduit l'antisémitisme dans la politique du régime de Vichy, en insistant sur son caractère largement autonome par rapport à l'occupant allemand, a conduit à un récit historique sur Vichy exclusivement centré sur cette seule dimension, jusqu'à occulter d'autres aspects importants de cette période. Ce qu'écrivait Henry Rousso il y a trente ans se vérifie encore aujourd'hui avec Laurent Joly ; mais cette fois-ci, ce n'est plus tant la lecture de notre passé qui est en cause que la compréhension de notre présent : en focalisant de façon obsessionnelle son propos sur l'antisémitisme d'Etat de Vichy (dont la réalité ne fait d'ailleurs l'objet d'aucune contestation de la part du polémiste), il en oublie la xénophobie qui est pourtant au centre du projet politique zemmourien (8). Dans sa réfutation d'Éric Zemmour, Laurent Joly intitule son chapitre 3 *le mythe de la doxa Paxton*. Mais ne voit-il pas que cette doxa parcourt son livre de bout en bout ?

Laurent Joly va d'ailleurs très loin dans son argumentation pour prouver que les responsables de Vichy ne sont pour rien dans le sauvetage des juifs français, à un point tel qu'on peut se demander si ce n'est pas lui-même qui falsifie l'histoire. En effet, se référant aux travaux de Serge Klarsfeld, il attribue aux seuls Allemands, inquiets des réactions de l'opinion publique, le ralentissement des déportations après les grandes rafles de l'été 1942 (pages 95 à 97). Il est effectivement possible que les Allemands aient été surpris, et même impressionnés, par les réactions de l'opinion publique et d'une partie de la hiérarchie catholique. On peut les comprendre : ils croyaient servir l'humanité en débarrassant la France de ses juifs, et tout ce qu'ils récoltent, ce sont les protestations de la population ! Mais ce que Laurent Joly oublie de dire, c'est que c'est Laval, invoquant précisément les réactions de l'opinion publique, et les troubles qui pourraient naître dans la population, qui demande aux Allemands le 2 septembre 1942 « *de ne plus lui adresser de demandes chiffrées* ». Il ajoute que les juifs ne pouvaient pas être livrés « *comme dans un Prisunic, à volonté et au même prix.* » Suite à cet entretien, « *trois semaines plus tard, sur instruction d'Hitler (qui arbitre en faveur de la ligne pragmatique), il est décidé que les juifs de nationalité française ne seront pas, jusqu'à nouvel ordre, inquiétés. Les plans mirifiques du « service juif » de la Gestapo (près de 80000 juifs déportés de France jusqu'à novembre 1942, imagine Heinz Rothke) tombent à l'eau.* » Il

s'agit évidemment d'un oubli volontaire de la part de Laurent Joly, car toutes ces citations proviennent de son propre livre, *L'Etat contre les juifs* (page 124 et note 33, page 304).

Comme l'explique très bien l'auteur lui-même dans ce livre, toute cette négociation s'inscrit dans le cadre de la politique de collaboration. Dès lors, pourquoi exclure d'autorité un des deux interlocuteurs (le gouvernement de Vichy) de la responsabilité des décisions prises dans ce cadre, alors que celui-ci est lui-même à l'initiative de la demande, et parvient à faire revenir les Allemands sur leurs projets initiaux ? D'autant plus que Laurent Joly, toujours dans ce livre, insiste sur la marge de manœuvre dont disposait Vichy dans ses négociations avec les Allemands. Il y a donc une profonde absurdité à refuser de porter au crédit du gouvernement de Vichy les résultats qu'il obtient en faisant usage de cette marge de manœuvre. Cet exemple illustre parfaitement la malhonnêteté intellectuelle de l'auteur : Vichy est comptable de tout ce qui est mal, mais jamais crédité de ce qui est mieux ou moins mal (dans le cas présent, le ralentissement des déportations).

Disons les choses telles qu'elles sont : Laurent Joly est ce qu'on appelle communément « un esprit faux ». Qu'est-ce qu'un esprit faux en histoire ? « *Un historien qui a l'esprit faux est celui qui tire de fausses interprétations, des conclusions arbitraires, déraisonnables, des matériaux qu'il a savamment accumulés, qui est incapable de mettre en doute les thèses qu'il soutient,* » nous dit l'historien Guy Thuillier (9). Ce dernier poursuit : « *or dans le monde des historiens, on rencontre beaucoup d'esprits faux (c'est un métier hors de l'action, qui attire nécessairement les esprits faux puisqu'on ne voit pas les conséquences de ce qu'on dit ou fait, à la différence de l'entreprise ou de l'administration). Les esprits faux sont nombreux parmi les gens intelligents ou très intelligents, les doctrinaires, les demi-habiles. Le taux de production des esprits faux est élevé (l'esprit faux aime écrire, il veut être reconnu, exercer une influence).* » On retrouve assez bien tous ces caractères de l'esprit faux chez Laurent Joly. Sortant de son rôle strict d'historien, impatient de participer au débat public et accéder à la lumière, le voilà maintenant qui publie un pamphlet, parcourt les plateaux de télévision et de radio (où les journalistes lui « passent les plats » avec une remarquable complaisance), et reçoit les douces caresses des critiques élogieuses des journaux et magazines non spécialisés. Il était reconnu par ses pairs, le voilà maintenant reconnu par les médias et assuré de son statut d'historien « mainstream ». Tant mieux pour lui. Il le mérite d'autant plus qu'il lui a fallu, pour qu'il en soit ainsi, payer le prix fort : la malhonnêteté intellectuelle.

Comme il arrive souvent dans ce genre d'exercice, ce pamphlet nous en dit finalement assez peu sur la cible désignée, Éric Zemmour ; d'autant plus que le sujet de la xénophobie, s'il est évoqué ponctuellement, est presque totalement ignoré, et ne fait l'objet d'aucune analyse historique (10). C'est d'autant plus regrettable qu'on devine que l'historien aurait pu nous dire beaucoup de choses fort intéressantes sur les origines intellectuelles et historiques de cette xénophobie française qui a tant imprégné l'idéologie du régime de Vichy, et qui trouve un singulier écho aujourd'hui, non exempt de conséquences politiques, avec Éric Zemmour. Ce petit livre conduit plutôt à s'interroger sur la personnalité de l'auteur : pourquoi l'historien s'est-il engagé dans ce combat idéologique contre le polémiste, jusqu'à utiliser les méthodes rhétoriques les plus contestables, sans jamais convaincre et surtout en compromettant l'intégrité de sa propre discipline ? Quelles sont les sombres et tristes passions intérieures qui l'amènent, à la fin de son livre, à se déconsidérer en portant cette accusation insensée de négationnisme sur un sujet qui fait débat depuis si longtemps, et encore aujourd'hui, parmi les historiens ? Ne voit-il pas qu'il porte préjudice à sa propre profession d'historien ? Ce n'est jamais impunément qu'on est agrégé de l'université française et directeur de recherche au

CNRS : quand on atteint ce niveau, on porte, dans ses écrits, l'honneur de sa profession en bandoulière (11).

L'auteur fournit une dédicace très personnelle à son livre (« à ma femme Nathalie, qui sait pourquoi. ») qui s'affiche un peu comme une promesse pour le lecteur : peut-être que lui aussi, après avoir lu le livre, comprendra ce que Nathalie sait déjà. Mais il n'en est rien et, en refermant le livre, il nous faut laisser Laurent Joly à son mystère qui, de toute évidence, relève de l'intime.

Seule Nathalie connaît la réponse.

René Fiévet

1 – La question de l'article 3 de la convention d'armistice est peut-être plus complexe que ne le laisse penser Laurent Joly. Il est acquis que l'interprétation par les Allemands de « l'exercice des droits de la puissance occupante » excédait les termes de la convention de La Haye de 1907 (article 43). Mais cela correspondait à la logique folle des nazis qui considéraient les juifs comme des ennemis. Dès le début, et malgré quelques protestations au départ, Vichy s'était de fait incliné devant l'application de la convention d'armistice par les Allemands, qui s'est traduite immédiatement dans leur pratique en Zone Nord, notamment par les opérations de recensement des juifs et l'usage de la police française pour plusieurs rafles ayant eu lieu en 1941. A l'été 1942, c'était un fait acquis, et on voit difficilement comment les responsables de Vichy, notamment dans le cadre de la politique de collaboration, auraient pu revenir en arrière par rapport à une pratique qu'ils avaient acceptée dès le début. On sait bien que Laurent Joly est un grand adepte de l'histoire alternative (s'opposer aux exigences allemandes de juin 1942 était possible, nous dit-il à la page 108), et qu'il aurait souhaité que Vichy soit autre chose que ce qu'il a été dans la réalité. Mais l'historien ne peut pas raisonner ainsi, et il doit accepter les faits, et leur enchaînement, tels qu'ils se présentent à lui, pour essayer de les expliquer du mieux qu'il peut.

2 – Henry Rousso, *Vichy - L'événement, la mémoire, l'histoire*, Éditions Grasset, 1992, page 470 : « *Le régime de Vichy a franchi un pas décisif entre sa politique d'exclusion sociale des juifs, en 1940-41 – dans une législation que l'on sait, notamment grâce à Robert Paxton, avoir été en partie autochtone et non issue des seules pressions allemandes –, et sa participation de 1942 à 1944 à la Solution finale – qui s'inscrivait, elle, dans sa politique de collaboration d'Etat, et dans le cadre d'une pression allemande, cette fois très forte.* »

3 – Jean-Pierre Azema et Olivier Wieviorka, *Vichy 1940-1944*, Perrin, 2004, page 105 : « *Fondée sur l'exclusion, (la politique d'antisémitisme d'Etat) ne vise pas à l'extermination. Pourtant, les logiques de collaboration y conduisent.* »

4 – Éric Conan, *Le procès Papon*, Gallimard, 1998, pages 55-56 en ce qui concerne Jean-Pierre Azema, et pages 62-63 en ce qui concerne Philippe Burrin.

5 – « *Jusqu'au bout*, » c'est à dire la fin 1943. A partir de 1944, on ne peut plus vraiment parler d'une politique cohérente de Vichy : le pays plonge dans la guerre civile, et les Allemands prennent eux-mêmes les choses en main dans la déportation des juifs, en prise directe avec une administration française de plus en plus réticente à mesure que se profile la future défaite de l'Allemagne.

6 – Voir la critique que l'auteur de ces lignes a consacré au livre de Laurent Joly, *l'Etat contre les juifs*, sur le site EdC : « *Laurent Joly, ou une certaine tendance de l'historiographie de la deuxième guerre mondiale* »

[http://siteedc.edechambost.net/Paxton/Joly\\_Zemmour\\_gagnant\\_gagnant.html#Fievet](http://siteedc.edechambost.net/Paxton/Joly_Zemmour_gagnant_gagnant.html#Fievet)

**7** – Dans la revue *Historia* (numéro 902, février 2022 : *que savaient les dirigeants de Vichy ?*), Laurent Joly écrit : « *cette politique* (déportation du maximum de juifs apatrides pour satisfaire aux demandes des Allemands), *les dirigeants de Vichy l'assument pleinement au nom de l'antisémitisme d'Etat et du réalisme politique.* » (souligné par nous). On ne saurait être plus clair : la complicité de Vichy dans la déportation/extermination des juifs s'inscrit bien dans la continuité de la politique d'antisémitisme d'Etat initiée en 1940. Cette conception implique que la xénophobie n'est qu'un aspect – secondaire et subordonné - d'une politique plus large d'antisémitisme d'Etat. Mais force est de constater que ce n'est pas l'avis de la plupart des historiens spécialistes de cette période.

**8** – Le journal *Le Monde* a publié récemment, sous forme de vidéo, une interview très révélatrice de Robert Paxton (*Vichy et les juifs : Robert O. Paxton répond à Éric Zemmour*, 2 décembre 2021). Robert Paxton admet volontiers que Vichy ne voulait pas livrer les juifs français aux Allemands ; non pas seulement à partir de mai-juin 1942, mais aussi dès les premières déportations de 1941. Mais il insiste aussi, et immédiatement, sur le fait que cette protection des juifs français ne s'est nullement traduite par un allègement des mesures antisémites prises à leur égard. Le lien est ainsi fait, subrepticement, entre la complicité de Vichy dans l'extermination des juifs et sa politique d'antisémitisme d'Etat. A l'évidence, il ne vient pas à l'esprit de Robert Paxton que ce paradoxe - ou cette contradiction apparente - provient du fait qu'il s'agit de deux politiques différentes. La xénophobie du régime, qui est pourtant le principe actif à l'œuvre dans la politique de Vichy au moment des déportations, est passée sous silence.

**9** – Guy Thuillier (1932 – 2019) était un haut fonctionnaire français et historien, spécialisé dans l'histoire de l'administration française. Il avait été directeur d'études à l'École pratique des Hautes Etudes (EPHE). Sa production a été prolifique, et il a publié de nombreux articles dans la *Revue administrative* (souvent sous le pseudonyme de Jacques Caritey). Parmi ceux-ci, toute une série sur « le métier d'historien », très agréables à lire et aux titres évocateurs : « l'esprit faux », « le mépris », « être rejeté », « philosopher », « le moi profond », etc. (consultable sur JSTOR).

**10** – Le projet xénophobe d'Éric Zemmour est tout juste évoqué dans le livre, de temps en temps, en passant, presque par inadvertance (pages 14, 66, 68, 102). Pour être équitable avec l'auteur, il convient de reconnaître que ce n'est pas le sujet de son livre, consacré aux falsifications historiques. Mais c'est néanmoins problématique : à force de nier, contre toute vérité historique, que les juifs français ont été protégés par rapport aux juifs étrangers au moment des déportations, on finit par minimiser la xénophobie du régime de Vichy qui est pourtant un aspect au moins aussi important que l'antisémitisme d'Etat.

**11** – « *Honneur de la profession* » : cette expression fera probablement sourire les historiens professionnels, familiers des arcanes de l'université française, champ de bataille où s'affrontent les différentes écoles historiques. Après tout, les historiens sont des hommes ou femmes comme les autres. Mais il est permis à l'observateur/lecteur extérieur à ce petit monde de souhaiter, suivant La Bruyère, que dans ce domaine le point de vue de Corneille prévale sur celui de Racine.